



Elections Fonction Publique du 1^{er} au 8 décembre 2022

Commission Administrative Paritaire (CAP)

Catégorie A

**POUR LE SERVICE PUBLIC ET POUR
VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**

VOTEZ CGT !

Les CAP, organisées jusqu'à présent par corps administratif, n'existent plus et sont remplacées par des CAP par catégorie (A+, A, B, C) quel que soit le corps d'origine. Leur contenu est également restreint depuis la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) pour le suivi des opérations de mobilité et de promotion.

La nouvelle CAP regroupe tous les corps de catégorie A des ministères sociaux. Elle n'est plus consultée que sur des décisions individuelles prises à l'encontre des fonctionnaires de catégorie A.

Concrètement, il s'agit des refus de formation, des refus de temps partiel, des recours contre les entretiens professionnels, des refus de télétravail, des refus d'utilisation des jours de de CET mais aussi des sanctions disciplinaires, des refus de titularisation, voire des licenciements.

Nous défendons le critère unique de l'ancienneté pour l'inscription des agent.es au tableau d'avancement et nous saisissons donc la DRH sur toutes les situations de discrimination dont nous serons alerté-es. Nous défendons le droit à la mutation, la publication de l'ensemble des postes vacants et le respect par l'administration des motifs prioritaires prévus par le statut (rapprochement de conjoint notamment). Nous accompagnerons les agent-es dans toutes leurs démarches pour faire respecter ce droit.

LA LISTE PRESENTÉE PAR LA CGT :

1. **Nicolas TASSO**
(IASS - MNC)
2. **Isabelle TETEGAN-LUDOSKY**
(Attachée - DGS)
3. **Adrien DRIOLI-KOPIAN**
(Attaché - DREETS ARA)
4. **Maya MEDIOUNI**
(IES - ARS IDF)
5. **Béatrice MOURLANE**
(CTSS - Finances)
6. **Sandrine LE MINOR**
(Attachée - DEETS 86)
7. **Marilyne BEQUE**
(Attachée - DARES)
8. **Gwendal BARS**
(IASS - ARS IDF)
9. **Bruno MORIN**
(Attaché - DGEFP)
10. **Muriel HETTE**
(IASS - DREETS GE)
11. **Sophie CAILLET**
(IASS - ARS NA)
12. **Elsa DUPOMMIER-ROUILLARD**
(Attachée - DREETS UD 93)
13. **Myriam SALOME**
(Attachée - ARS PACA)
14. **Boris SZKLARZ**
(Attaché - ARS Réunion)
15. **Alazais RAYNAL**
(IASS - ARS Occitanie)
16. **Claudia BOYER**
(Attachée - DEETS Réunion)

#jevotecgt
le 8 décembre 2022
ESSENTIELLE POUR NOS DROITS. POUR LE SERVICE PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE

AVEC LE BULLETIN DE VOTE CGT :

- Vous agissez pour la défense du statut et l'égalité de traitement ;
- Vous défendez vos conditions de travail et de vie au travail ;
- Vous refusez les politiques de l'encadrement d'individualisation et de mise en concurrence, les pratiques harcelantes de la hiérarchie, vous refusez les inégalités et les décisions arbitraires ;
- Vous renforcerez un syndicat de proximité, implanté dans les services avec des militant-es disponibles, qui privilégient l'action de terrain et qui rendent compte de leurs actions.

Cher-es collègues,

Ces élections sont les premières à intervenir depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui est venue priver les commissions administratives paritaires (C.A.P.) de leurs compétences.

Depuis toujours, la CGT a défendu dans les CAP de corps le respect du statut, de l'égalité de traitement et le droit à la carrière des agent-es face à l'administration et aux clientélismes.

Deux sujets particulièrement sensibles y étaient traités et suivis de près : les mutations et les promotions. La CGT demandait l'application de critères objectifs (l'expérience professionnelle) pour permettre une évolution de carrière la plus linéaire possible.

Cependant, des goulots d'étranglement existaient dans chaque corps et les corporatismes entretenaient ce système. Ce n'était pas satisfaisant mais les élu-es CGT contribuaient à améliorer le résultat pour toutes et tous.

Aujourd'hui les lignes de gestion (LDG) ministérielles laissent la main libre aux directions locales et à leurs arrangements entre amis. Sans le regard des organisations syndicales l'arbitraire règne sur les questions de mobilité et de promotion.

Voter CGT vous permettra de montrer clairement et sans ambiguïté votre opposition à ce choix politique d'attaquer la fonction publique d'Etat et le statut.

Aujourd'hui, voter CGT, c'est voter pour des représentant-es proches de vous, qui interviendront au sein de la CAP de catégorie A pour :

- Défendre les agent-es face à une administration toujours plus maltraitante et déqualifiante, notamment à l'égard de l'encadrement intermédiaire ;
- Pousser l'administration à accompagner les stagiaires en difficulté plutôt qu'à licencier ;
- Obtenir la pleine reconnaissance de la qualité de travailleur et travailleuse handicapé-es et s'assurer du respect des règles d'adaptation des postes, dès la formation initiale et tout au long de la carrière ;
- Mettre un terme aux pratiques harcelantes de la hiérarchie, aux politiques fondées sur des objectifs, de plus en plus individualisés, aux injonctions contradictoires et déconnectées des moyens humains et matériels des services et à la mise en concurrence des agents ;
- Garantir l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences sexistes et les violences sexuelles ;
- Obtenir un plan de lutte contre toutes les discriminations légalement prohibées, à l'embauche et en cours de carrière ;
- Défendre la spécificité des statuts des différents corps, la revalorisation et l'alignement par le haut des grilles indiciaires, la suppression des grades à accès fonctionnel et le déblocage et la linéarité des carrières.



RETROUVEZ NOUS SUR INTERNET :

- <https://www.snass-cgt.fr/>
- <https://smast.reference-syndicale.fr/>
- <http://cgt-tefp.fr/>
- <https://www.cgt-ccrf.net/>
- <https://www.centralesfinancescgt.fr/>

UN SYNDICAT PRESENT ET ACTIF DANS LES SERVICES

Les militant-es CGT sont présent-es au quotidien dans les services pour vous défendre.

Ils et elles sont :

- disponibles et à l'écoute ;
- en capacité, en cas de questions techniques, de répondre ou de vous orienter ;
- combatifs et combattives, privilégiant l'action de terrain en lien avec l'ensemble des agent-es.